

PROCES VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022 – 19 H 30

L'an deux mil vingt deux, le vendredi trente septembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Thury en Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, Salle du Conseil Municipal le temps de la crise sanitaire, en séance publique, sous la présidence de M. Jérôme MARGOTTET, Maire et sur sa convocation.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

M. Jérôme MARGOTTET	Mme Nadège POZZEBON
Mme Thérèse LE GOUEDEC	Mme Sylvie GILLES
Mme Jocelyne GOULAS	Mme Lucette MONTIGNY
M. Bernard TARET	M. Daniel GRAUET
M. Roger MARTIN	

M. Hervé PICARD était représenté par Mme Nadège POZZEBON

Nombre de Conseillers en exercice :	10	Date de convocation :	23 septembre 2022
Nombre de Conseillers présents :	09		
Nombre de Conseillers votants :	10		

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents,

- Mme Nadège POZZEBON est nommée Secrétaire de Séance

DÉLIBÉRATION RPQS COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS :

Après réception du Rapport sur le prix et la Qualité des Services du SMDO par la CCPV, Monsieur le Maire l'a transmis aux conseillers municipaux pour lecture.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rapport sur le prix et la qualité des services d'élimination des déchets ménagers 2021 de la CCPV doit être établi tous les ans et être approuvé par les conseils municipaux des communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services d'élimination des déchets ménagers 2021 de la CCPV.

DÉLIBÉRATION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - CCPV :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la CCPV a demandé aux communes de prendre la même délibération afin d'appliquer une procédure commune pour le diagnostic d'assainissement non collectif en cas de vente. Monsieur le Maire dit que la délibération doit être reportée car la CCPV n'a pas encore transmis tous les éléments nécessaires.

DÉLIBÉRATION TARIF CONCESSION CIMETIÈRE :

Suite à la fermeture de la trésorerie de Nanteuil le Haudouin, la trésorerie de Crépy en Valois a décidé de mettre en place une procédure commune pour l'acquisition des concessions ou cavurnes et de transmettre les délibérations des tarifs de concession.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur : 200 € la concession en pleine terre pour une durée de 30 ans renouvelable, 150 € la concession en pleine terre pour une durée de 15 ans renouvelable, 385 € la concession d'une cavurne ou d'une case du columbarium pour une durée de 15 ans renouvelable, 600 € la concession d'une cavurne ou

d'une case du columbarium pour une durée de 30 ans renouvelable, 20 € (forfait) la dépose de cendre dans le jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal conserve les tarifs actuels en attendant de prendre une prochaine délibération.

DÉLIBÉRATION DÉCISIONS MODIFICATIVES BP 2022 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
60621	Combustibles		+ 2 500.00
615232	Entretien, réparations réseaux		- 2 500.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1641	Emprunts en euros		+ 300.00
1313 (041)	Subv. transf. Départements		- 170.00
2315 - 19	Installat°, matériel et outillage technique		- 130.00
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DÉLIBÉRATION AUGMENTATION LOCATION BAIL CHASSE :

Suite au renouvellement du bail de chasse avec l'Amicale des Chasseurs le 25/06/2021, le Conseil Municipal avait décidé d'augmenter la location tous les ans.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de reporter cette délibération à un prochain conseil municipal.

DÉLIBÉRATION VENTE PARCELLE COMMUNALE :

Vu la demande présentée par M. et Mme AUBERT Fabrice à l'effet d'acquérir, à savoir :

La parcelle de terrain de 262 m² (AN 199) située Grande rue figurant sur le plan ci-joint,

Considérant que cette parcelle n'offre pas un caractère d'intérêt public primordial,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider :

- La vente de la parcelle susmentionnée au tarif de 22.901€ / m²,
- Un acte authentique soit rédigé par le cabinet LECONTE-SCART, notaire à Acy en Multien,
- Que les frais d'acte et de géomètre soient intégralement pris en charge par l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et tous documents nécessaires à la concrétisation de cette affaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

DÉLIBÉRATION DÉFENSE INCENDIE :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, qu'après avoir transmis le projet de Schéma Communal de Défense Extérieure Contre les Incendies (SCDECI), le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise (SDIS) a émis quelques remarques. La société en charge du projet - PDV formation a apporté les modifications nécessaires et le Conseil

Municipal doit approuver la version définitive. La délibération n'est pas nécessaire, seul un arrêté d'application du SCDECI sera pris par le Maire.

Après avoir lu le dossier et les modifications apportées, le Conseil Municipal approuve le SCDECI de la commune de Thury en Valois

PRÉPARATION FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE :

Cérémonie 11 novembre : Mme POZZEBON s'occupe de commander les 95 fleurs pour les anciens combattants. Si les conditions sanitaires le permettent, le vin d'honneur sera organisé.

Noël des jeunes : Mme GILLES a prospecté et trouvé un spectacle de « Scènes en Valois » pour les enfants de 3 à 10 ans. Le coût et la date de la représentation sont encore à fixer. Pour les jeunes de 11 à 16 ans, une demande de billets pour une sortie canoë (pour les beaux jours) a été faite. Le devis est attendu.

Colis des Anciens : Le Conseil Municipal décide de continuer à offrir un colis aux anciens du village à l'occasion des fêtes de Noël. Des devis ont été demandés, en attente de réception.

Bulletin Municipal : date limite pour déposer les articles en mairie le 02 décembre 2022.

PROJET INDEMNITÉS CHAUFFAGE :

Monsieur le Maire et ses Adjointes ont rencontré les locataires afin de discuter de la mise en place d'une indemnité chauffage suite à la crise énergétique actuelle. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un accord verbal a été passé avec les conseils précédents (contrepartie par rapport aux travaux importants effectués par les locataires).

Des photos des travaux ont été transmises à la mairie. Le Conseil Municipal demande à voir les factures correspondantes, si possible.

Mme LE GOUÉDEC dit qu'il est difficile d'évaluer le coût du chauffage car il n'y a pas de compteur individuel. Une étude pour l'installation d'une cuve à gaz est en cours, Mme LE GOUÉDEC relancera l'entreprise pour obtenir un devis réactualisé.

CONVENTION OCCUPATION TERRAIN FOOTBALL :

Monsieur le Maire dit que la convention est toujours en attente de signature par le Président de l'AS Mareuil sur Ourcq malgré l'occupation effective du terrain.

M. MARTIN fait part de quelques travaux à effectuer : toiture buvette, fuites dans les douches, quelques gouttières. Mme LE GOUÉDEC répond que le Club doit faire des efforts pour le ménage des locaux car tout était très sale pour le 14 juillet. Mme LE GOUÉDEC souligne que 2 courriers ont été adressés au président du club et qu'aucune réponse n'a été faite en mairie à ce jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association d'ultimate frisbee a renouvelé sa convention. Ils occupent le terrain les dimanches après-midis.

DIVERS :

Mme GOULAS dresse un 1^{er} bilan de l'enquête publique avec Mme CIAVATTI, commissaire enquêteur. Peu de personnes se sont présentées car le zonage ne change pas, il s'agit juste d'une formalité administrative qui conditionne les accords de subventions pour les travaux de la station d'épuration.

Mme GOULAS remercie encore et toujours l'équipe de bricoleurs bénévoles pour la peinture à la salle des fêtes durant l'été, qui ont été aidé également par les jeunes du « pass permis » et par M. MONTIGNY. Elle remercie M. GRAUET pour être venu enlever et remettre les radiateurs.

Mme GOULAS fait un point sur l'avancement des travaux au vieux vestiaire, toujours avec la même équipe de bricoleurs. La toiture est en train d'être réparé et Mme GOULAS tient à remercier M. DEBOSQUE et M. DAMOISY qui ont fait le don de tuiles, ce qui représente une économie importante pour la commune. Des faitières ont été données aussi car une société en fin d'activité en avait en stock. Elle remercie encore MM. MONTIGNY et LAINE d'avoir aidé à casser la dalle

avec le marteau-piqueur. Un compteur d'eau sera installé prochainement, ainsi que le compteur électrique. La société Fromentin devrait intervenir entre les 20 et 25 novembre pour la pose des fenêtres, pour ensuite faire intervenir les autres entreprises pour les travaux d'électricité et de plomberie.

Mme GOULAS demande à ce que le Conseil Municipal valide le devis des travaux de la station d'épuration car l'Agence de l'Eau a confirmé la subvention d'un montant de 62 190 € sur la dépense totale HT. La subvention du Conseil Départemental devrait être connue mi octobre. Il y a des travaux de mise en sécurité importants à entreprendre car il y a danger pour l'employé communal. Le Conseil Municipal accepte le devis de la SAUR.

Mme GOULAS revient sur la défense incendie avec 2 axes prioritaires : Collinance et la Mare Noire. Pour ensuite, dans un 2^{ème} temps, couvrir la zone du Moulin de la Grivette et renforcer la zone du château d'eau. Il est rappelé que les subventions accordées couvrent 80 % du montant total HT des travaux. A priori, Monsieur le Maire dit que Mme PROFFIT serait d'accord pour vendre une partie de sa parcelle pour installer la citerne de défense incendie à Collinance. Il doit encore prendre contact avec M. DEBOSQUE pour celle qui serait installée vers la Mare Noire.

Mme GOULAS indique que des arbres sont tombés Chemin de Tanet et qu'il y en a d'autres qui appartiennent à la commune à abattre.

Mme GOULAS fait part de son invitation à l'inauguration de la station de méthanisation située à Levignen. C'est un très beau site, très sécurisé et financé par 18 agriculteurs alentour (sans aucune subvention). Il y a sur le site 2 cuves de 120m³ qui tournent 24h/24 et 7j/7. Les agriculteurs fourniront 30 % de leur production et la méthanisation représente 75% du gaz vert. Un responsable est prêt à venir en conseil pour répondre aux éventuelles questions et apporter des explications sur le fonctionnement du site.

Mme MONTIGNY dit qu'elle continue à remanier les rubriques du site internet de la commune.

Mme MONTIGNY est prête à peindre le transformateur à Collinance, après avoir fait des essais de peinture concluants.

Mme MONTIGNY explique qu'elle continue à s'occuper des problèmes de 4G car après avoir fait un test, il lui a été indiqué 113 offres possibles alors que Collinance est en zone blanche partout.

Mme MONTIGNY informe le Conseil qu'elle s'est inscrite à la CCPV pour suivre la formation « composteur ».

M. GRAUET fait part des devis reçus pour la plantation d'arbres, l'enlèvement de souches et l'élagage des marronniers de l'avenue du château. Il est précisé que la rue de l'abattoir, 7 arbres sont à tailler car ils recouvrent les fils téléphoniques, 1 est mort et un 1 autre également vers le container à verre. Monsieur le Maire ajoute qu'il faut abattre également 1 arbre au croisement de la Grande Rue et du Chemin du Tour de Ville car il empêche une bonne visibilité pour les véhicules. Une grosse branche d'un 2^{ème} arbre est tombée au même endroit et le tronc a été coupé pour la sécurité des riverains. Ces 2 arbres ne seront pas remplacés. Monsieur le Maire explique qu'il faudra également déraciner le magnolia qui se trouve au cimetière car ses racines pourront empiéter sur les concessions un jour.

M. GRAUET fait part des remarques de certains habitants qui sont fortement embêtés par les véhicules qui stationnent sur les trottoirs. M. TARET souligne que beaucoup de véhicules sont stationnés sur les trottoirs alors que beaucoup pourraient être rentrés dans les propriétés / garages. Le Conseil répond que malheureusement il n'est pas possible de faire autrement pour certains. De plus, ces stationnements créent un effet de zigzag ce qui entraîne un ralentissement certain.

M. TARET demande qu'une poubelle soit installée sur le terrain de tennis.

M. TARET fait part d'une remarque qu'il a eu disant qu'il y avait un manque de communication du Conseil Municipal. Ce à quoi il a répondu qu'il y avait pourtant le site internet qui était mis à jour très régulièrement, les panneaux d'affichage communaux et le bulletin municipal 2 fois par an. Le Conseil Municipal approuve ses réponses.

M. TARET déplore que de nombreuses nuisances sonores, bruit du voisinage soient dû au non respect trop nombreux des horaires de travaux. Le Conseil Municipal rappelle qu'il s'agit d'un arrêté préfectoral et que les contrevenants s'exposent à des amendes. Un rappel sera fait en ce sens dans le prochain bulletin municipal.

Mme GILLES demande s'il est possible de faire un regroupement d'achat de pellet. Monsieur le Maire est entièrement d'accord avec cette idée, il faut juste que quelqu'un le prenne en charge comme Mme GOULAS avec le regroupement fioul. Mme LE GOUËDEC propose de faire un regroupement ramonage aussi. Un article pourrait être mis dans le bulletin pour faire appel à des volontaires.

M. MARTIN remercie le Conseil Municipal pour le rempoissonnement qui devrait avoir lieu courant novembre 2022. Il rend compte du concours de pêche qui s'est très bien passé et de la satisfaction de l'association.

M. MARTIN informe le Conseil des retours positifs qui ont été fait pour l'organisation des festivités du 14 juillet (fanfare, jeux et feux). Le Conseil remercie les jeunes filles du « pass permis » qui ont aidé à faire les sandwiches pour la fanfare et ont encadré les jeux. Mme LE GOUËDEC fait part d'une proposition des artificiers de tirer des feux sans bombe car certains riverains sont mécontents de retrouver des restes dans leur jardin.

Mme LE GOUËDEC a relancé M. WEILER, l'architecte en charge du diagnostic de l'église, car il doit venir faire un bilan des travaux et en chiffrer le coût. Mme LE GOUËDEC lui a également demandé son avis pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Mme LE GOUËDEC a posé la candidature de la commune pour le passage du Van Numérique du Valois mis en place par la CCPV. Elle est en attente d'un retour de leur part.

Mme LE GOUËDEC informe le Conseil qu'elle a demandé des devis pour la rénovation de la chapelle au cimetière et précise que ces travaux ne seront entrepris que si une subvention est accordée.

Mme LE GOUËDEC fait part du don de matériel de sono par M. NAVARRE à la commune et de la proposition de donner 2 téléphones quasiment neufs de M. DE OLIVEIRA. Le Conseil Municipal les remercie chaleureusement de leurs dons.

Mme LE GOUËDEC indique que certains chiens fugueurs se montrent agressifs auprès des adultes et peuvent effrayer dans le meilleur des cas les enfants. Un rappel sera fait prochainement dans les boîtes à lettre et Mme GILLES demande que soit ajouté les déjections canines qui polluent les trottoirs et même le terrain de pétanque.

M. MARGOTTET demande que le Conseil Municipal confirme son accord oral pour l'acquisition de la concession au nom de la famille Korpala pour rapprochement familial. Le Conseil confirme sa réponse favorable pour rapprochement familial. Mme GILLES remercie les conseillers au nom de la famille GILLES.

M. MARGOTTET informe le Conseil de la demande faite pour bénéficier d'une soirée patinoire cette année encore. Malheureusement, au vu de la crise énergétique, la mairie de Crépy en Valois a répondu qu'il n'y aurait pas de patinoire cette année.

M. MARGOTTET transmet différents devis aux conseillers afin de les étudier. Leur validation sera décidée lors d'un prochain conseil (défibrillateur + formation, maintenance extincteurs, vérification bornes incendies, copieurs mairie – école).

M. MARGOTTET demande au Conseil de réfléchir à un tarif spécial hiver pour la location de la salle des fêtes suite à la crise énergétique. Une délibération sera prise au prochain conseil.

M. MARGOTTET propose de prévoir prochainement un recrutement pour remplacer l'employé communal (départ en retraite en janvier 2024) afin de permettre une période de formation. Le permis Poids Lourds sera obligatoire pour postuler et il s'agira de CDD renouvelable dans un 1^{er} temps. Le Conseil Municipal donne son accord. Une annonce en ce sens paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

M. MARGOTTET est satisfait d'annoncer que les inscriptions au pass permis citoyen sont constantes. Depuis le début de sa mise en place, 8 candidats ont travaillé ou travaillent encore pour aider la commune et ses associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 H 45.

Fait à Thury en Valois le 7 octobre 2022

Le Maire,
Jérôme MARGOTTET

The image shows the official seal of the Commune de Thury-en-Valois, which is circular and contains a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Margottet'.